ble du travail se rapportait au Canada. J'imagine que c'est en considération de cette situation que le gouvernement décida d'ouvrir des consulats dans les différents endroits où le travail des Canadiens se trouvait fait par des consulats britanniques. Ceux-ci s'acquittaient d'une tâche qui est la nôtre. Je me demande si vous étiez présent, monsieur Jackman, lorsque j'ai parlé du développement consulaire à l'étranger. Nous avons, de par le monde, sept consulats pour veiller aux intérêts consulaires canadiens. Le Brésil en a 127.

M. JACKMAN: Dont certains se trouvent au Canada?

Le TÉMOIN: Oui.

M. Kidd: Avant de laisser tomber cette question, dites-moi si c'est 5 ou 6 consulats que nous avons présentement aux États-Unis? Vous avez parlé, je crois, de New-York, de Chicago, de Buffalo, de Détroit, de San-Francisco et de Boston. Savez-vous si les Americains établissent des consulats au Canada?

Le Témoin: Je ne saurais vous le dire, au pied levé. Je sais qu'ils ont un grand nombre de bureaux consulaires au Canada. Je crois qu'ils en ont fermé quelques-uns, mais peut-être en ont-ils établi d'autres.

M. Kidd: Voici pourquoi je soulève le point — et les membres du Comité se souviendront que j'ai soulevé le même point l'an passé. Nous avions déjà à Kingston, un consulat américain, qui était utile mais qui, au cours des mauvaises années et à cause de la guerre, a été fermé. Récemment, dans ces douze derniers mois, on a porté à mon attention le fait que tout citoyen ayant affaire à un consulat doit encourir les frais d'un déplacement pour se rendre à Toronto ou à Montréal. Il y avait, autrefois, un consul sur les lieux. Celui-ci recevait de petits honoraires pour la rédaction des formules, tout juste assez pour l'intéresser au travail. Je sais qu'il s'agit là d'un point de la politique gouvernementale, et que cela relève de Washington, mais je vous saurais gré d'user de votre influence pour fair rouvrir ce consulat. J'estime qu'on devrait avoir un consulat à Kingston et à plusieurs autres endroits à travers le Canada. Personnellement, je crois que ces consulats rendraient service. Je suis au courant d'un cas où un homme qui désirait fréquenter une université américaine a dû se rendre à Kingston, de là aller à Toronto faire remplir ses formules, et revenir seulement une semaine plus tard. Il a perdu une journée entière de son temps à Toronto, rien qu'à remplir les formules nécessaires à son enfant. Ce fut là une dépense considérable de temps et d'argent. Dans un avenir rapproché, il serait bon de voir à ce que ces services consulaires soient rétablis le long des frontières. Je voulais vous souligner ce besoin. Je sais qu'il n'est pas possible d'avoir un consulat américain partout où il nous plairait, mais il s'agissait surtout, ici, d'un bureau d'affaires où le consul se faisait un peu d'argent de poche à signer des fiches. Je désirais porter ce fait à votre attention pendant que nous discutions consulats.

Le Témoin: Je crois vraiment qu'il revient au député de Kingston d'exposer ce fait à Washington.

M. Kidd: Je tenais tout simplement à vous mettre au courant.

M. Jackman:

D. Nos consuls ont-ils droit de recueillir cet argent de poche pour accorder des visas et d'autres tels services? — R. Oui. Notre service consulaire étant à ses débuts, nous n'en avons pas encore rédigé les règlements dans le détail, comme nous entendons le faire; cependant, nous en avons établi quelques-uns, je crois, sur les droits et les frais consulaires en général. Avec votre permission, monsieur le président, et si vous le jugez bon, je vous conseillerais de présenter le chef de notre division consulaire devant le Comité. Je l'ai avisé qu'il aurait peut-être à paraître devant vous. Il a préparé un mémoire sur le travail de cette division et sur celui des consulats à l'étranger. Il saurait vous renseigner sur le coût et